

## DEMANDE DE PERMIS

Construction, agrandissement ou transformation  
d'un bâtiment principal

### Propriété visée par la demande

Adresse

### Identification du requérant \*

Prénom

Nom

Nom de l'entreprise (le cas échéant)

Adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone

Téléphone (autre)

Courriel

\* Lorsque le requérant n'est pas propriétaire, mais agit à titre de mandataire pour celui-ci, il doit fournir une procuration signée l'habitant à présenter une telle demande. [Procuration](http://bit.ly/VDM_procuration) (bit.ly/VDM\_procuration)

### Renseignements relatifs à la demande

Date prévue de début des travaux

Date prévue de fin des travaux

Exécutant des travaux

propriétaire(s)      autre :

Valeur des travaux

### Plateforme de demandes en ligne

Je désire que ma demande soit accessible via la plateforme de demandes en ligne afin de recevoir des notifications par courriel, de pouvoir faire son suivi, procéder au paiement et télécharger le permis ou le certificat d'autorisation délivré (courriel requis).



### Consentement

Par la présente, je consens d'une façon libre et éclairée, à ce que la Ville de Dolbeau-Mistassini utilise les informations fournies sur ce formulaire afin de communiquer avec moi.


Je comprends que je peux exercer mon droit de retrait et retirer mon consentement à tout moment.

### Déclaration et signature du requérant

Je déclare que tous les renseignements et documents fournis concernant ma demande sont, à tous les égards, vrais, complets et exacts. **Si le permis ou le certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux dispositions y étant indiquées.**

Signature du requérant

Date

Vous pouvez utiliser l'outil  afin d'apposer une signature électronique.

Les pages suivantes sont également à remplir et font partie intégrante de la présente demande.

### Espace réservé au Service de l'urbanisme

Numéro de la demande

Date de réception

Date de réception des documents requis

## Envoi du formulaire de demande

Vous pouvez nous transmettre votre formulaire de demande :

- par courriel au [urbanisme@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca);
- par la poste ou en personne à : Ville de Dolbeau-Mistassini – Service de l'urbanisme 1100, boulevard Wallberg, Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1G7;
- Via la boîte de dépôt située sur le parvis à l'avant de l'hôtel de ville (à gauche de la porte principale avant), accessible en tout temps.

**MISE EN GARDE :** Le fait de ne pas répondre à toutes les questions ou de ne pas fournir les documents ou renseignements requis retardera le traitement de votre demande.

Le permis ou le certificat d'autorisation doit obligatoirement être obtenu préalablement au début des travaux.

L'officier responsable dispose de 30 jours, suivant la réception de l'ensemble des documents exigés et conformes, pour délivrer le permis ou le certificat d'autorisation si le projet est conforme la réglementation.

### Des questions?

N'hésitez pas à communiquer avec nous au 418 276-0160, poste 2300 ou à [urbanisme@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca).

### Nature du projet

construction	agrandissement	transformation
--------------	----------------	----------------

### Usage du bâtiment principal

Existant (uniquement dans le cas d'un projet d'agrandissement ou de transformation)

Projeté

résidentiel

commercial

industriel

transport et communication

publics et institutionnels

récréatif

agricole

forestier

conservation

Spécifiez

Nombre de logement(s) ou locaux existants

Nombre de logement(s) ou locaux projetés

Nombre de chambre(s) à coucher existante(s)

Nombre de chambre(s) à coucher projetée(s)

s. o.

s. o.

### Détails du projet

Localisation des travaux (uniquement dans le cas d'un projet d'agrandissement ou de transformation)

cour avant

cour arrière

cour latérale gauche

cour latérale droite

au sous-sol

au rez-de-chaussée

à l'étage

ailleurs

Fondations

béton coulé (sous-sol)

béton coulé (vide sanitaire)

dalle de béton

pieux

sonotubes

piliers

blocs

cages

Hauteur entre le niveau du centre de la rue et le niveau du dessous du plancher du rez-de-chaussée

Hauteur entre le niveau de la nappe phréatique et le niveau des planchers (mesuré à partir de la face intérieure dudit plancher)

### Finition extérieure du bâtiment principal

<b>Toiture</b>	Matériau	Couleur
<b>Revêtement extérieur</b>	Matériau(x)	Couleur

### Finition intérieure du bâtiment principal

	Sous-sol	Rez-de-chaussée	Étage(s)
<b>Planchers</b>	Matériau(x)	Matériau(x)	Matériau(x)
<b>Murs</b>	Matériau(x)	Matériau(x)	Matériau(x)
<b>Plafond</b>	Matériau(x)	Matériau(x)	Matériau(x)

### Description des travaux

## Documents requis

Vous devez fournir :

- **un plan projet d'implantation à l'échelle produit par un membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec identifiant :** <sup>(1)</sup>
  - la date, le titre, le nord et l'échelle;
  - le cadastre du terrain, ses dimensions et sa superficie;
  - les servitudes;
  - les voies de circulation;
  - l'implantation du bâtiment principal projeté ou du bâtiment principal existant et de l'agrandissement;
  - les marges de recul avant, latérales et arrière;
  - les bâtiments existants et leurs distances du bâtiment principal projeté, le cas échéant;
  - les talus et les élévations géodésiques, le cas échéant;
  - les milieux humides et hydriques et les bandes de protection;
  - les zones de contraintes (glissement de terrain, zones inondables, etc.) et les bandes de protections applicables;
  - les entrées charretières et les aires de stationnement (cases, allées, îlots de verdure, etc.);
  - les systèmes de traitement des eaux usées existants et les installations de prélèvement des eaux existantes et leurs distances du bâtiment principal projeté, le cas échéant;
  - le sceau et la signature de l'arpenteur-géomètre.
  
- **les plans, élévations et coupes à l'échelle du bâtiment principal ou de son agrandissement, le cas échéant, ainsi que la description de chacune des pièces.** <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Pour un projet d'agrandissement ou de transformation, certaines exceptions peuvent s'appliquer. N'hésitez pas à communiquer avec nous afin de savoir s'il est obligatoire de fournir un plan projet d'implantation produit par un membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

<sup>(2)</sup> Les plans de construction, d'agrandissement ou de modification pourraient devoir être signés et scellés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec et/ou par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. N'hésitez pas à communiquer avec nous afin de savoir si la *Loi sur les architectes* (RLRQ, c. A-21) et/ou la *Loi sur les ingénieurs* (RLRQ, c. I-9) s'appliquent à votre projet.